

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 10 JUIN 2025, À 19H30, À L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.

Présences :

Mario Desbiens, maire Municipalité de Ste-Monique-de-Honfleur	Yves Gilbert, conseiller d'Alma Ville d'Alma
Sylvie Beaumont, mairesse Ville d'Alma	Émile Hudon, maire Municipalité de Saint-Gédéon
Frédéric Tremblay, conseiller Ville d'Alma	Johanne Lavoie, mairesse Municipalité de Saint-Nazaire
Ginette Sirois, mairesse Ville de Desbiens	Michel Bergeron, maire Municipalité de Lamarche
Alain Fortin, conseiller Ville d'Alma	Patrick Bouchard, conseiller Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Marie-Josée Larouche, mairesse Municipalité de Labrecque
Louis Ouellet, maire et préfet Municipalité de L'Ascension de N.S.	Jean Tremblay, conseiller Municipalité de L'Ascension de N.S.
Audrée Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	

Absences :

Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	Laval Fortin, maire Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
François Claveau, maire Municipalité de Saint-Bruno	Michel Claveau, maire Municipalité d'Hébertville-Station
Louis Leclerc, conseiller Ville d'Alma	Marc Richard, maire Municipalité d'Hébertville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet et maire de la municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur.

Étaient également présents Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint, Nathalie Audet, directrice du Service d'aménagement, Caroline Dubé, directrice à la vitalité du milieu et des projets spéciaux et Gabriel Tremblay-Girard, conseiller cadre – Ressources humaines et sécurité civile.

Résolution 19182-06-2025

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – ADOPTION DES PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE lors de la présente séance ordinaire, le conseil de la MRC a accepté le projet d'entente de développement territorial du Fonds Régions et Ruralité, volets 2 et 3, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028 (référence : résolution no 19181-06-2025);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier du premier versement des deux (2) volets représentant trente (30%) pour cent du montant de l'enveloppe budgétaire réservée à la MRC pour les trois (3) ans de l'entente, la MRC doit notamment adopter par résolution ses priorités d'intervention pour l'année 2025-2026, les publier sur son site internet et les déposer à l'endroit indiqué dans le système de suivi intégré du Fonds Régions et Ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE pour 2025-2026, la MRC peut reconduire ses priorités d'intervention adoptées pour 2024-2025 en y rajoutant une priorité pour le soutien à la vitalisation et ce, notamment pour les municipalités admissibles au volet 3, soit pour les municipalités de Lamarche, Sainte-Monique, Saint-Ludger de Milot, Saint-Henri de Taillon et Desbiens;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la MRC ont pris connaissance du document relatif aux priorités d'intervention 2025-2026 pour la réalisation de l'entente mentionnée ci-dessus, lesquelles sont déposées dans la plateforme du conseil sans-papier id.concerto;

CONSIDÉRANT QUE le comité des projets structurants recommande au conseil de la MRC de procéder à l'adoption desdites priorités d'intervention 2025-2026;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame Ginette Sirois, appuyé de monsieur Émile Hudon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est adopte les priorités annuelles d'intervention 2025-2026 dont il est fait mention dans le préambule de la présente résolution ;

QUE ces priorités soient affichées sur le site internet de la MRC et déposées dans le système de suivi intégré du Fonds Régions et Ruralité (FRR).

ADOPTÉE

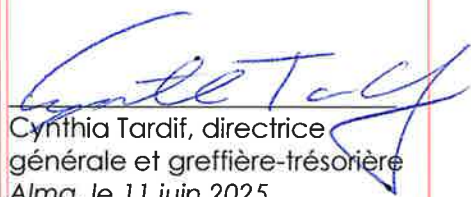


Louis Ouellet, préfet



Cynthia Tardif, directrice générale
et greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Cynthia Tardif, directrice
générale et greffière-trésorière
Alma, le 11 juin 2025